

Bilatérale FSU – SRH du 02/06/2022

► **Stagiaires ENSFEA** : Depuis la publication de la NS SG/SRHSDCAR/2022-39 du 12 janvier 2022, les représentants SNETAP-FSU, n'avaient pas réponse concernant le lieu décrit comme étant « l'établissement dans lequel ils effectuent leur stage opérationnel principal ». Le doute existait entre l'ENSFEA et l'EPLEFPA dans lequel ils font leur stage.

Pour la mise en œuvre de la priorité légale relative au rapprochement de conjoint et conformément à la note de service SG/SRHSDCAR/2022-39 du 12 janvier 2022, le lieu administratif de résidence des lauréats de concours externe est l'EPLEFPA dans lequel ils effectuent leur stage principal ; celui des lauréats du concours interne est leur EPLEFPA d'affectation.

► **Concours TFR 2021**. Suite à la publication des lauréats concours les représentants SNETAP-FSU ont demandé à ce que les agents sur la liste complémentaire puissent être affectés sur les postes restés vacants. Malgré de nombreuses relances aucun retour.

L'appel aux agents inscrits sur liste complémentaire s'effectue au cas par cas en fonction de la vacance des postes pouvant être offerts aux TFR. Un tableau récapitulatif des agents nommés à partir de la liste complémentaire sera effectué par SDCAR et transmis. La liste complémentaire du concours ouvert au titre de l'année 2021 est désormais épuisée.

Complément SNETAP-FSU : Les représentants SNETAP-FSU ont fait état d'une situation individuelle – Le SRH s'est engagé à faire l'expertise.

► **Rémunération des corrections d'examens de 2020. Où en sommes-nous ?**

Réponse effectuée par la DGER ce jour : Le paiement des indemnités encore dues au titre des examens 2020 et 2021 est en cours de traitement par l'administration centrale. Un lot d'environ 500 dossiers devrait être payé avec la paie de juin et un autre lot d'environ 500 dossiers avec la paie de juillet.

Pour l'an prochain, la DGER et le SRH travaillent d'ores et déjà à une procédure et un calendrier qui permettront de traiter les dossiers plus rapidement à l'issue de chaque session d'examens.

Complément : la SDCAR effectue les paiements au fil de l'eau, dès que les fichiers lui sont transmis. Concernant les remboursements de frais, un flash infos sera adressé aux agents concernant les modalités d'avances mobilisables.

► **Bilatérale ou groupe de travail sur "la vie chère en Ile de France"**. Depuis plus d'un an, les représentants SNETAP-FSU sollicitent un groupe de travail afin qu'une réflexion soit conduite au niveau de cette région les conditions de travail sont impactées par le coût de la vie supérieur à bien d'autres régions.

Une bilatérale est proposée le 20/06.

► **Date des bilans mobilité et avancements pour l'enseignement agricole** : Les LDG précisent qu'un bilan doit être fait avant la mobilité suivante. Cela n'a pas été le cas malgré les relances du SNETAP-FSU.

Un groupe de travail est prévu la semaine du 20/06. Les convocations sont en cours d'envoi

► **Demande de revalorisation des frais kilométriques et de prise en compte de l'augmentation du carburant, (cf. collègues convoqués aux examens très souvent à des distances très lointaines)**

Ce sujet ne dépend pas du ministère. Il sera porté à la DGAFP.

► **L'accès à l'échelon spécial 2022** : la NS publiée était erronée. La vigilance des représentants SNETAP-FSU a

permis d'alerter le SRH et un rectificatif a été fait. Mais la question importante était de savoir si les promotions qui avaient eu lieu n'étaient pas impactées par cette erreur.

La note de service a été corrigée, au moment où l'erreur a été signalée.

Complément SNETAP-FSU: Lors de l'audience du 2 juin il nous a été précisé que cette erreur n'avait pas eu d'incidence sur la liste des promotions 2021.

► **Point sur les congés formation et congés mobilité : nombre de demandes ? nombre de validations ? les raisons des refus ?**

Eléments quantitatifs :

35 demandes de congés formation, 14 attribuées

19 demandes de congés mobilité, 5 attribuées

Un tableau détaillant ces chiffres par corps sera fourni, ainsi que la grille des critères utilisée pour instruire les demandes.

► **La prime d'attractivité : en attente de précision sur les agents éligibles et à quelle date ?**

La prime d'attractivité est versée aux fonctionnaires (part 2021 depuis décembre avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2021 et part 2022 depuis la paie d'avril avec effet rétro actif au 1^{er} février 2022, dans le même pas de temps que pour les agents de l'Education Nationale).

Pour les ACEN, la prime d'attractivité sera versée après la reprise d'ancienneté des agents qui est en cours. Une information sera effectuée aux agents.

Complément SNETAP-FSU: Le reclassement dans les grilles indiciaires est un préalable. Actuellement, les dossiers ne sont pas encore finalisés, ce qui signifie que le versement de la prime d'attractivité n'aura pas lieu avant l'automne.

► **Concours d'EPS au MASA** : Depuis près de 3 ans aucun concours EPS est programmé alors que des ACEN sont en attente pour être titularisés.

La FSU souligne l'absence de concours EPS depuis 3 ans. Un problème juridique avait été détecté en 2019, mais il n'a pas été réglé.

Expertise à faire par le SRH sur les modalités d'organisation du concours et avec la DGER concernant l'organisation d'un prochain concours.

► **Programmation du GT sur le décret PRAG** (obligations de service des personnels enseignants affectés dans les établissements du SUP). Le SNETAP-FSU a fait une proposition d'amendement du décret afin de l'actualiser. A ce jour aucun retour.

Un groupe de travail sera organisé avant le 15/07.

● **NS reclassement des Maîtres de Conférence :**

L'échange avec le MESRI a eu lieu – la NS sera publiée sous 15 jours.

● **Demande la classe exceptionnelle d'avoir la liste des agents par vivier ainsi que la moyenne retenue par vivier, notamment pour ce qui concerne l'avancement des déchargés syndicaux.**

Les données relatives aux anciennetés moyenne des promus seront transmis pour tous les grades d'ici la fin de la semaine prochaine.

- **Demande de communication du nouvel arrêté de composition de jury de titularisation respectant la parité.**

L'arrêté vient d'être signé, il manquait une information sur la présidence de jury. L'arrêté est joint à cet envoi.

- **Demande d'une bilatérale concernant les affectations en Corse et en outre-mer**

Principe d'une réunion d'échange à organiser en septembre 2022.

- **Demande d'un groupe de travail sur le RIFSEEP de la filière enseignement recherche**

Des travaux ont été réalisés récemment sur la révision des modalités du CIA pour l'ensemble des grades concernés, qui seront présentés courant juin dans un groupe de travail avec les organisations syndicales.

Comme prévu dans l'agenda social, des travaux sur l'IFSE pourront ensuite être engagés, à partir du 2^{ème} semestre.

► **Situations individuelles :**

Des situations individuelles sont en souffrance depuis plusieurs mois. Celles-ci concernent des reconnaissances de CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service), des régularisation de temps de travail et d'indemnités, des cdisations AESH, ...

Le SRH s'engage à faire un retour sur chacun des cas présentés.